



Compte joint avec mon epouse

Par **Jrmess111**, le **14/04/2023** à **13:00**

Bonjour,

J'ai un compte bancaire a mon nom avec RIB à mon nom que j'ai donner à mon employeur et différent organisme comme la sécu, la caf, mutuelle.... Ma question est la suivante car je veux rajouter mon épouse a mon compte donc faire un compte joint je voulais savoir si je dois donner un nouveau RIB au différent organisme (employeur, sécu....) Ou mon RIB qu'ils ont déjà est toujours valable car les info son toujours les même sauf le nom qui va changer ça sera Mr et ou Mme

Merci pour vos réponse

Par **Karpov11**, le **14/04/2023** à **13:40**

Bonjour,

De mémoire, il me semble qu'on ne peut pas transformer un compte individuel en compte joint : il faut ouvrir un nouveau compte auquel cas, il faudra renvoyer un RIB à tous les organismes (y compris à ceux qui versent vos revenus) accompagné de l'autorisation de prélèvement.

Par contre, d'après mes rapides recheches, le compte commun (et non pas joint) permet de garder le numéro de compte d'origine.

Bref, vous devez consulter votre banque.

Cordialement

Par **miyako**, le **14/04/2023** à **14:12**

Bonjour,

Le mieux serait de demander à votre conseiller bancaire.

cordialement

Par **Marck.ESP**, le **14/04/2023 à 16:26**

Bonjour et bienvenue,

Il est tout a fait possible de transformer un compte mono-titulaire en compte joint, sauf dans certaines banques en ligne. Pour cela il suffit de vous adresser à votre banque avec votre épouse, munie d'une pièce d'identité et de votre justificatif de domicile commun, de moins de 3 mois (original).

L'avantage étant que le numéro ne change pas, rendant facultative la remise d'un nouveau RIB.

En revanche, un compte joint peut être transformé en compte indivis mais il est plus compliqué d'obtenir la transformation d'un compte joint en compte mono-titulaire si les cotitulaires ne sont pas d'accord.

Par **Jrmess111**, le **14/04/2023 à 18:26**

Bonjour,

Merci pour votre réponse effectivement ma banque me demande la pièce d'identité de mon épouse, le livret de famille et justificatif de moins de 3 mois pour joindre ma femme sur mon compte. Ma question en faite c'était que aujourd'hui sur mon RIB c'est Mr (prénom et nom de famille) et j'irais à la banque avec mon épouse ça sera Mr ou Mme (mon prénom et nom) les coordonnées seront les mêmes. Mais quand mon entreprise, la sécu la caf vont me versé de l'argent ça sera sur le compte Mr... Les coordonnées reste les même donc je pense ça va pas poser de problème si je leur donne pas le nouveau RIB avec Mr ou Mme...

Par **Marck.ESP**, le **14/04/2023 à 20:18**

Bien sûr, vous pouvez transmettre le nouveau RIB, sans urgence, l'IBAN ne changeant pas..

J'ai connu beaucoup d'exemples suite à un changement de nom par exemple (mariage ou divorce).

Par **Jrmess111**, le **15/04/2023 à 00:15**

Si c'est pas obligatoire de changer et que mon employeur me verse mon salaire sans que ça change rien je vais laisser tel quel.

Par **Jrmess111**, le **15/04/2023** à **00:15**

En tout cas merci pour vos réponse

Par **Marck.ESP**, le **15/04/2023** à **06:08**

C'est comme vous voulez, cela n'empêchera pas les virements de passer .
Bonne suite et à bientôt.